RACINES

Ilot A7 - Les Hauts de Loire - LES PONTS DE CE

APPT N°	Niveau	Type
C101	NIV 1	T3 PMR

Logement accessible ☒
Logement évolutif ☐
TMA *(Travaux Modificatifs Acquéreur)* ☐

SURFACES HABITABLES

ENTREE	2.10 m²
SEJOUR-CUISINE	29.30 m²
CHAMBRE 1	11.50 m²
CHAMBRE 2	12.00 m²
SDE	4.85 m²
WC	2.10 m²
DGT	1.65 m²
Total	63.50 m²

SURFACES ANNEXES

LOGGIA	6.85 m²

PLAN DE REPéRAGE

Des modifications mineures ou des aménagements de détails nécessités pour des raisons d'ordre technique ou administratif peuvent être apportés aux plans. Une différence maximale de 5% par rapport aux surfaces des pièces sera considérée comme admissible. Le calepinage (rythme, découpes) des revêtements extérieurs est purement indicatif, de même que l'implantation des végétaux. Les positionnements des émetteurs de chaleur (radiateurs …) sont susceptible d'évoluer.
Dans les cuisines, les indications tels que LL, LV, frigo, évier, sont représentées pour illustrer l'existence d'attentes eaux usées, eau potable, électricité permettant l'implantation ultérieure des ces équipements, dont l'emplacement n'est fourni qu'à titre indicatif. La fourniture des éléments mobiliers (lits, etc..) et de l'électroménager n'est pas prévue dans la prestation due.
Les hauteurs sous plafond sont données hors épaisseur de revêtement de sol de finition.

Echelle graphique

0 0.5 1m 2m

PROVISOIRE

GROUPE GIBOIRE

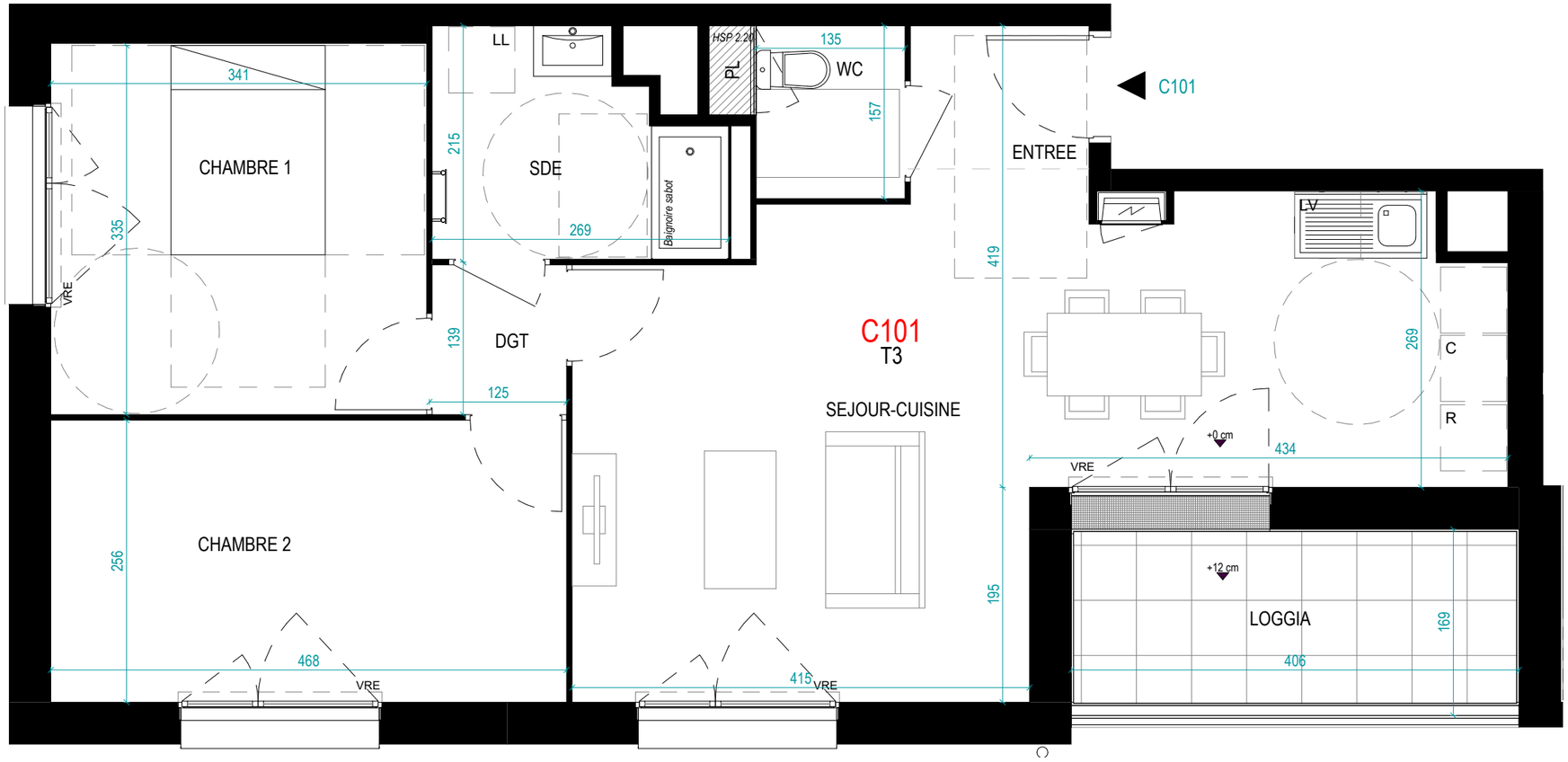

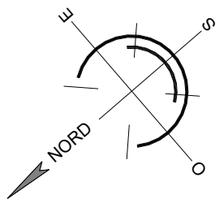

QUADRA ARCHITECTES

Plan établi le :
04 Juin 2026

Légende :

Sèche serviette
+/- 0.00 m Altimétrie relative
Tableau électrique
Equipement non fourni
Espaces de manoeuvre obligatoire PMR (Personnes à mobilité réduite)

PL - Placard
LL - Lave-Linge
SL - Sèche-Linge
LV - Lave-Vaisselle
R - Réfrigérateur
VRE - Volet Roulant Electrique

Soffite - faux-plafonds - retombées de poutres
Hauteur sous plafond : 2,50m environ, hors zones avec faux plafond repérées sur le plan et hauteur réduite sous poutres ou soffites (hauteur mini 2,20m)

Fenêtre 1 ouvrant
Fenêtre 2 ouvrants
Porte-fenêtre
Porte-fenêtre 2 ouvrants
Porte-fenêtre 2 ouvrants + fixe